



LES ETUDES DE COSMETOLOGIE AUX ETATS-UNIS

LES DIFFERENTES PROFESSIONS LIEES A LA COSMETOLOGIE

Cosmetology : l'étude et la pratique de soins esthétiques. Un *cosmetologist* prend soin des cheveux et du cuir chevelu, mais doit savoir effectuer d'autres traitements (manucures, pédicures, soins du visage, etc.).

Barber : les *barbers* lavent, rasent, coupent, et coiffent les cheveux d'une clientèle essentiellement masculine. [Barbier/Coiffeur pour hommes.]

Electrologist : un spécialiste de l'épilation à l'électrolyse.

Esthetician (ou *aesthetician*) : un spécialiste du traitement de la peau (épilation, maquillage, soins du visage et du corps). [Similaire à un esthéticien.]

Hairdresser/Hairstylist : ils coupent, coiffent, et colorent les cheveux d'une clientèle mixte. [Coiffeur.]

Manicurist-Pedicurist/Nail Technician: un spécialiste des manucures, pédicures, et la pose de faux ongles. [Manucure.]

Natural Hairstylist : spécialiste de la coiffure des cheveux afro-américains, notamment les techniques de tresses collées, dreadlocks, et l'entrelacement de cheveux synthétiques.

Shampooer/Shampoo Technician : dans les salons de coiffure, la personne chargée de laver les cheveux des clients.

LES POSSIBILITES DE FORMATIONS

Certains lycées techniques aux Etats-Unis proposent des cours de cosmétologie, parfois en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur à proximité. De cette manière, les élèves américains ont la possibilité de commencer leur carrière dans l'esthétique à la sortie des études secondaires.

Ceux qui n'ont pas accès à des cours de cosmétologie dans leur lycée ou qui décident de poursuivre des études dans ce domaine plus tard, peuvent s'inscrire à une formation proposée par un *community/technical college*,¹ ou par un institut de beauté spécialisé. Ces formations durent de quelques mois à plusieurs années, selon le domaine d'études et le niveau d'expertise souhaités.

Puisque, dans la plupart des cas, les lycées publics ne sont pas en mesure d'accueillir les élèves étrangers, il vaut mieux vous tourner vers le deuxième parcours : une formation dans un *community/technical college* ou dans un institut de beauté.

Pour trouver une formation qui correspond à vos critères, il y a plusieurs moteurs de recherche utiles. Par exemple :

- National Accrediting Commission of Career Arts & Sciences, <http://naccas.org/naccas/?q=node/74>
- College Board, <https://bigfuture.collegeboard.org/college-search> (dans la section « Majors & Learning Environment », sélectionnez le domaine qui vous intéresse : Hair Styling/Design, Cosmetology, Aesthetics/Skin Care, etc.)
- Peterson's, <http://www.petersons.com/college-search.aspx> dans la section « What do you want to study ? », sélectionnez parmi les options dans la catégorie « Personal And Culinary Services »)
- Beauty Schools Directory, <http://www.beautyschoolsdirectory.com/cosmetologyschoolsindex.php> ce site répertorie toutes les écoles / *college* qui proposent des parcours en *cosmetology*.

Si vous comptez obtenir une licence d'exercice dans un état précis à la suite de vos études,² vérifiez que le programme que vous voulez suivre est reconnu par cet état. (Pour qu'un programme soit reconnu dans un état donné, il doit obligatoirement couvrir certains sujets et durer un certain nombre d'heures.) En général, vous trouverez une liste des programmes approuvés sur le site du *board of cosmetology* de chaque état. A titre d'exemple :

-Californie, http://www.barbercosmo.ca.gov/schools/approved_schools.pdf

-Louisiane, <http://www.lsbc.louisiana.gov/Board/School/LSBCschools.pdf>

-Massachusetts, <http://www.mass.gov/ocabr/docs/dpl/boards/hd/schools.pdf>

En général, le **dossier de candidature** pour postuler à une école comporte un formulaire à remplir, des copies de vos relevés de notes et diplômes traduits en anglais, une photocopie de votre passeport, une certification financière attestant que vous avez les moyens de financer votre séjour aux Etats-Unis, et les frais de dossier.

¹ Voir la section sur les *community colleges* dans notre brochure « Profil *undergraduate* » pour plus d'informations, à télécharger sur www.fulbright-france.org, rubrique Etudier aux USA / Documentation.

² Il faut obtenir une licence d'exercice pour travailler en tant que *cosmetologist* aux Etats-Unis. Voir la page 3 pour plus d'informations.

☞ A noter : Certains établissements exigent l'obtention préalable du baccalauréat ou de son équivalent.

Important : Vérifiez que l'établissement qui vous intéresse est capable de vous fournir le **certificat I-20** qui vous permettra de faire la demande de visa étudiant (F-1 ou M-1) au consulat américain. Pour cela l'école doit vous proposer un programme à plein-temps et non pas seulement quelques heures de cours par semaine, ainsi qu'une autorisation spéciale du Département de la sécurité intérieure. La liste complète des établissements agréés se trouve sur le site suivant : <http://studyinthestates.dhs.gov/school-search>.

LE CONTENU D'UNE FORMATION DE COSMETOLOGIE : UN EXEMPLE

Dans un community college en Floride, la formation proposée est de 1.200 heures, soit un an d'études à plein-temps. Les cours obligatoires sont les suivants :

- Introduction à la cosmétologie :
 - o Ce cours couvre principalement les soins du cuir chevelu, et les bonnes techniques pour faire un shampoing et un après-shampoing. Les étudiants apprendront également les opportunités professionnelles dans la cosmétologie, comment développer une image professionnelle, et les méthodes pour réduire les risques d'infection.
- Coupes de cheveux
- Coiffure
- Utilisation des produits chimiques
- Coloration
- Gestion d'un salon de beauté
- Soins du visage
- Manucure, pédicure, pose de faux ongles
- Deux stages pratiques

Un étudiant qui réussit la formation reçoit un certificat d'études post-secondaires en cosmétologie (*post secondary adult vocational certificate*). Puisque la formation est reconnue par l'état de Floride, il peut ensuite déposer un dossier auprès du *Florida Board of Cosmetology* pour passer le test de compétences afin d'obtenir une licence d'exercice (voir ci- dessous pour plus d'informations).

QUE DOIT FAIRE UN PROFESSIONNEL DE LA BEAUTE FORME A L'ETRANGER QUI SOUHAITE OBTENIR UNE LICENCE D'EXERCICE?

Les licences d'exercice sont délivrées par chaque état et les conditions d'obtention diffèrent d'un état à l'autre. En général, pour un professionnel formé à l'étranger, la procédure est la suivante :

1. Déterminez l'état où vous souhaitez exercer et consultez le site internet du **state board of cosmetology** pour connaître les conditions d'éligibilité. Vous trouverez les coordonnées des 50 *boards* sur <http://naccas.org/naccas/?q=node/4>
2. Déterminez la catégorie de licence qui correspond à votre métier. (Attention : les catégories diffèrent d'un état à l'autre.)
3. Soumettez un dossier préliminaire auprès du *state board*, à télécharger à partir de son site internet, ainsi que les pièces justificatives demandées. Celles-ci peuvent comprendre, entre autres : vos relevés de notes et diplômes français, ainsi que leur traduction assermentée, en indiquant les noms des matières étudiées et le nombre d'heures consacrés à chaque matière ; un rapport d'un service d'évaluation de diplômes étrangers ; une attestation officielle certifiant que vous êtes éligible d'exercer ce métier en France. Vous devrez aussi régler les frais de dossier (environ \$100, selon l'état).
4. Si votre dossier est accepté, vous serez convoqué pour **un examen de compétences**. Chaque état a son propre examen, mais en général il comporte une partie à l'écrit et une épreuve pratique.

A titre d'exemple, l'épreuve écrite pour un *cosmetologist* souhaitant exercer dans l'état de New York dure 2,5 heures et pourrait comprendre des questions sur la législation locale concernant la santé et la sécurité ; les méthodes de contrôle d'infection ; l'anatomie ; la physiologie ; l'histologie ; la structure et l'analyse des cheveux ; les maladies et traitements de la peau, du cuir chevelu, et des cheveux ; les shampooings et soins ; la coiffure ; la manucure ; l'épilation ; le maquillage et les soins du visage ; le massage ; la coloration ; et l'usage de produits chimiques pour friser et défriser les cheveux. Les questions sont à choix multiples.

L'épreuve pratique, qui dure 3,5 heures, demande au candidat de faire une démonstration des procédures suivantes : la préparation du lieu de travail et du client, la permanente, différentes techniques de coiffure et coupes de cheveux, la coloration, le brushing, la mise en place de bigoudis, et le défrisage chimique.

En suivant les deux liens ci-dessous, vous trouverez un exemple de bulletin d'information concernant l'examen pratique de *Cosmetology* en Californie :

Practical Exam: http://www.barbercosmo.ca.gov/applicants/nic_wrtn_cosmetology.pdf

5. Si vous réussissez l'examen, vous recevrez votre licence d'exercice.

⚠ Attention : La licence d'exercice ne garantit pas l'obtention d'un emploi et d'un visa de travail. Pour s'informer sur les visas, veuillez consulter le site de l'ambassade des Etats-Unis.

Ressources utiles

- “Barbers, Hairdressers, and Cosmetologists,” *Occupational Outlook Handbook*, 2012-2013 Edition, <http://www.bls.gov/ooh/Personal-Care-and-Service/Barbers-hairdressers-and-cosmetologists.htm>
- “Major: Cosmetology,” College Board, <https://bigfuture.collegeboard.org/majors/personal-culinary-services-cosmetology-related-services-cosmetology>

Février 2018

Centre EducationUSA
Commission franco-américaine
9 rue Chardin – 75016 PARIS
www.fulbright-france.org

